

Promouvoir, développer et régir le soccer sous toutes ses formes au Québec
en harmonisation avec ses partenaires;

Soutenir les associations régionales de soccer (ARS) par des actions concertées et coordonnées
en ayant toujours en priorité les joueurs et joueuses au centre de nos préoccupations.

Charte d'encadrement

Forum des présidents

Le Forum des présidents est un comité permanent consultatif dont le rôle et les responsabilités sont décrits à l'article 6.3.2 des règlements généraux de Soccer Québec

Composition

Le Forum des présidents est composé des présidents des régions ou de leur représentant dûment désigné et du président de Soccer Québec.

Déroulement des rencontres

- a) Annuellement, lors de la rencontre qui suit l'Assemblée générale annuelle de Soccer Québec, le Forum :
 - i. Choisit, parmi les membres non élus au conseil d'administration de Soccer Québec :
 1. Un responsable qui agit à titre de président du Forum
 2. Un secrétaire
 - ii. Détermine les dates d'un minimum de quatre rencontres, dont deux maximum en présentiel, soit lors de l'Assemblée générale annuelle et lors de L'Après-Match.
- b) Au besoin, le président du Forum des présidents convoque une conférence téléphonique pour traiter de tout sujet urgent.
- c) Dans les 30 jours suivant la demande de 50% des membres pour traiter d'un sujet particulier, le président du Forum des présidents doit obligatoirement convoquer une rencontre extraordinaire.
- d) Toutes les recommandations du Forum des présidents sont décidées à majorité des présidents présents au Forum.
- e) Seuls les présidents des régions ou leur représentant ont droit de vote.
- f) Le représentant du Forum de présidents élu par les membres au conseil d'administration de Soccer Québec doit :
 - i. Représenter le Forum des présidents au Conseil d'administration de Soccer Québec;
 - ii. Faire part aux administrateurs de Soccer Québec des recommandations du Forum des présidents ainsi que de l'argument en appui;
 - iii. Présenter un compte rendu écrit aux membres du Forum des présidents résumant les résolutions adoptées;
 - iv. faire part des orientations en rapport avec les dossiers qui concernent les régions.

Promouvoir, développer et régir le soccer sous toutes ses formes au Québec
en harmonisation avec ses partenaires;

Soutenir les associations régionales de soccer (ARS) par des actions concertées et coordonnées
en ayant toujours en priorité les joueurs et joueuses au centre de nos préoccupations.

Rôle

Le Forum des présidents doit :

- a) Prendre connaissance et émettre son opinion sur tout projet présenté au Conseil d'administration de Soccer Québec concernant directement ou indirectement les instances régionales et locales sur la base de :
 - i. l'information reçue de Soccer Québec;
 - ii. des explications provenant de son représentant au Conseil d'administration;
 - iii. de l'opinion émise par la Commission des régions.
- b) mandater son représentant au Conseil d'administration de Soccer Québec afin de faire connaître son opinion en relation avec le compte-rendu reçu et/ou des décisions présentes, passées ou futures du Conseil d'administration de Soccer Québec.

Invités

Sur demande, le Forum des présidents peut solliciter la participation du directeur général ou de tout employé dont la présence serait bénéfique à la compréhension de certains dossiers. En pareil cas, le responsable du Forum des présidents devra en faire la demande au président de Soccer Québec, dans le cas de la participation du directeur général, ou à la direction générale dans le cas d'un employé, qui fera les démarches nécessaires pour que les personnes sollicitées soient disponibles. Le Forum peut aussi solliciter la participation de toute autre personne externe afin d'éclairer certaines discussions selon un budget alloué par Soccer Québec.

Règles administratives

- a) Soccer Québec doit fournir une ressource administrative pour la coordination des rencontres, dont, entre autres :
 - i. Envoi des avis de convocation et des documents en respect des délais déjà établis pour les autres comités de Soccer Québec
 - ii. Réception et archivage des comptes rendus du Forum des présidents
 - iii. Gestion des frais de déplacement
 - iv. Réservation d'hôtel
 - v. Repas